



ARRETE N° 2025 – 124
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue du Puits n° 68
Association Emmaüs
Lundi 3 Mars 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de l'Association Emmaüs – 5A, rue des Tanneurs – 27500 Pont Audemer, afin d'effectuer un déménagement, Rue du Puits, au n° 68, le Lundi 3 Mars 2025, de 9h00 à 11h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : L'ASSOCIATION EMMAÜS est autorisée à effectuer un déménagement, Rue du Puits, au n° 68, le LUNDI 3 MARS 2025, de 9H00 à 11H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue du Puits, partie comprise entre la Place du Puits et la Rue des Capucins, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1, afin que le Demandeur effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : L'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu.

ARTICLE 4 : Une déviation par la Rue Eugène Boudin, avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, sera posée par la société intervenante.

ARTICLE 5 : L'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu.

ARTICLE 6 : Des déviations avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, seront misent en place, par la Société intervenante, Place du Puits et Rue Jean Doublet.

ARTICLE 7 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 25 Février 2025
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation: Jérôme HAMEL

